



Doc. 15840
11 octobre 2023

Situation humanitaire dans le Haut-Karabakh

Amendement¹ n° 16

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 3, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée appelle aussi le Comité des Ministres à envisager d'engager la procédure complémentaire conjointe en réponse à une violation grave, par l'Azerbaïdjan, de ses obligations statutaires et des engagements pris lors de son adhésion.»

Déposé par:

BULAI Iulian, Roumanie, ADLE
BOUYX Bertrand, France, ADLE
KERN Claude, France, ADLE
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
ROUSOPOULOS Theodoros, Grèce, PPE/DC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
STUDER Bruno, France, ADLE

1. 2023 - Quatrième partie de session

